

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

N°2022-01-07-05

L'an deux mille vingt-deux, le premier juillet à dix-neuf heures, le comité syndical du SMICTOM, légalement convoqué en séance publique, s'est réuni à la Maison des Associations à Veneux-Les Sablons, commune de MORET-LOING-ET-ORVANNE, sous la présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY, Président du SMICTOM.

Etaient présents :

Madame Marie-Charlotte NOUHAUD, Madame Anne-Sophie GUÉRIN, Monsieur Michel DANNEQUIN, Monsieur Yves COZE, Madame Nathalie VINOT, Monsieur Lionel BOUILLETTE, Monsieur Custodio DE FARIA CASTRO, Madame Martine BEIGNET, Monsieur Thibault FLINÉ, Madame Carole GUERNALEC, Madame Judith REYNAUD, Monsieur Richard DUVAUCHELLE, Monsieur Thomas GROLLEAU, Monsieur Philippe MACAIGNE, Madame Nadège COSCO, Monsieur Jean-Paul CULINAS, Monsieur Gérard THOMAS, Madame Véronique FEMENIA, Monsieur Laurent AVELANGE, Madame Caroline PETEAU, Monsieur Martial QUINTON, Madame Françoise BICHON-LHERMITTE, Madame Nathalie DAOULATIAN, Monsieur Pascal GOUHOURY, Monsieur René CASCALES, Monsieur Hervé DEBOUTIERE, Monsieur Christophe MERLE, Monsieur Laurent SIGLER, Madame Sylvie MONCHECOURT, Monsieur Jean-Yves CORBEL, Madame Valérie EPIKMEN, Madame Gael TANGUY, Madame Laure DUMAS PRIMBAULT, Madame Anne GRAU, Madame Mireille EYRIGNOUX, Monsieur Fabrice ETTORI, Madame Pascale LELOT-BERDIER, Monsieur Lionel LEILLOT, Monsieur Daniel SEGLA, Monsieur Jean-Claude POILPREZ, Madame Pascale PALARD, Monsieur Emmanuel CENDRIER, Monsieur Alain MARC.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie MONCHECOURT

Délégués titulaires :

Nombre : 82

Présents : 37

Délégués suppléants :

Nombre : 82

Présents : 6

Absents représentés : 4

Nombre de votants : 47

Date de convocation :

Le vendredi 24 juin 2022

OBJET : Guide des dépôts sauvages à l'usage des élus

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2021-28-06-05 établissant une convention de partenariat de lutte contre les dépôts sauvages entre les communes et le SMICTOM ;

Considérant l'action du SMICTOM dans la lutte contre les dépôts sauvages sur son territoire, notamment dans le cadre de la charte « Propreté Forêt et Lisère » initiée par la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau en 2018 ;

Considérant la nécessité de compléter la convention précitée et d'accompagner encore davantage les communes du territoire ;

Considérant le projet de « Guide des dépôts sauvages à l'usage des élus », soumis à l'approbation des délégués du SMICTOM ;

Sur proposition du Président ;

Le Comité syndical,

Après délibération, à l'unanimité,

Article 1 :

APPROUVE le guide des dépôts sauvages à l'usage des élus.

Article 2 :

AUTORISE le Président à le diffuser auprès des communes du territoire.

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.smictom-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'Etat auprès du tribunal administratif de Melun.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Le Président,
Monsieur Pascal GOUHOURY



Certifié exécutoire le : **13 JUL. 2022**
Date de mise en ligne le : **13 JUL. 2022**